

**AUDIENCE PUBLIQUE DU BAPE
SUR LA GESTION DE L'EAU AU QUÉBEC**

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA
COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC (CUQ)**

Septembre 1999

CONTENU

1. PRÉSENTATION.....	1
1.1 LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT	1
1.2 LA GESTION ACTUELLE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA CUQ.....	2
2. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES.....	3
2.1 DES EFFORTS À COMPLÉTER	3
2.2 LA QUALITÉ DE L'EAU DU SAINT-LAURENT ET SES USAGES.....	5
3. LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT	7
3.1 L'APPROCHE PAR BASSIN VERSANT : DES ACTIONS CONCRÈTES	7
3.2 LES CAPTAGES D'EAU : POUR UN RÉGIME PUBLIC	9
3.3 LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES : UN DIAGNOSTIC FIABLE	11
3.4 CONNAISSANCES ET EXPERTISES : L'ACCESSIBILITÉ	13
3.5 LES NEIGES USÉES : VERS L'ÉQUITÉ.....	14
3.6 CONCERTATION POUR UNE PRIORITÉ RÉGIONALE: LA SAINT-CHARLES	16
4. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CUQ	20
4.1 LES EAUX SOUTERRAINES	20
4.2 LES EAUX DE SURFACE.....	20
4.3 LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LA GESTION DES SERVICES D'EAU.....	21
RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS CONSULTÉS.....	22

1. PRÉSENTATION

Le présent mémoire constitue la position de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) sur la gestion de l'eau au Québec. Ce mémoire est présenté par la commission de la CUQ responsable des dossiers environnementaux. Le Conseil de la Communauté a mandaté la Commission de l'environnement pour préparer un mémoire touchant les questions qui relèvent de la juridiction de la Communauté et d'autres qui intéressent les villes.

L'élaboration du mémoire a mis à contribution des représentants de villes de la Communauté et présente certains points sur lesquels elles en viennent à un consensus. Ce mémoire a été adopté par le Conseil lors de sa réunion du 28 septembre 1999. Bien que participant à la préparation du mémoire de la CUQ, les Villes de Québec et de Lac-Saint-Charles présenteront également un mémoire pour développer des points qui leur sont plus particuliers.

1.1 LA COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

La Commission de l'environnement est un organisme consultatif de la CUQ, composé d'élus des villes de son territoire. Elle a pour rôle d'aviser le Conseil sur des mandats qui lui sont confiés en matière d'environnement. Ses mandats portent principalement sur l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux, le traitement des boues, la gestion des déchets ainsi que sur toute autre question qui lui est soumise en rapport avec l'environnement. En collaboration avec les services techniques de la Communauté, elle prépare les positions de la CUQ en matière d'environnement. Dans le cas du présent mémoire, la Commission a réuni des représentants des municipalités pour développer des positions communes à la fois sur les questions régionales qui relèvent de la CUQ et des municipalités.

Des représentants des municipalités ont établi ensemble les sujets de préoccupations à développer dans un mémoire avec la CUQ. La CUQ a encadré l'exercice de concertation, de rédaction et de révision du mémoire. Le mémoire de la CUQ exprime donc également le point de vue des municipalités sur plusieurs dossiers de la gestion de l'eau, ce qui lui donne plus d'importance. La CUQ a depuis longtemps des préoccupations en matière de gestion de l'eau et a fait preuve de proactivité dans plusieurs dossiers pour soutenir les municipalités, par exemple la gestion des boues de fosses septiques et la gestion des neiges usées.

La Commission est présidée par M. Jean-Claude Bolduc, maire de Lac-Saint-Charles, et est formée des personnes suivantes: Mme Michèle Bouchard-Rousseau, mairesse de Cap-Rouge, Mme Yolande B.Filion, conseillère de Beauport, M. André Gignac, conseiller de Charlesbourg, Mme Lyse Poirier et Mme France Dupont, conseillères de Québec.

1.2 LA GESTION ACTUELLE DE L'EAU SUR LE TERRITOIRE DE LA CUQ

Le territoire de la CUQ est bordé par le fleuve Saint-Laurent qui longe cinq des treize municipalités de la Communauté. Il est aussi traversé par la rivière Saint-Charles qui compte parmi les bassins les plus intensément peuplés de tout le Québec. Plusieurs lacs du territoire servent de sources d'approvisionnement en eau potable pour les municipalités. Le plus important est le lac Saint-Charles qui alimente principalement la ville de Québec et d'autres villes. La situation du lac et de la rivière Saint-Charles, avec celle du fleuve Saint-Laurent, est une des préoccupations majeures de la CUQ, des municipalités dont Québec et Lac-Saint-Charles, de même que du ministère de l'Environnement du Québec qui en a publié récemment le bilan de qualité. La CUQ a consacré des efforts importants depuis près de vingt ans pour assurer la dépollution des eaux sur son territoire; ces efforts continuent de façon intensive avec divers projets que nous préciserons plus loin dans ce mémoire.

Dans le domaine de l'eau, les responsabilités de la CUQ concernent l'assainissement des eaux usées, le traitement des boues de fosses septiques, ainsi que la planification de l'aménagement du territoire qui touche la protection des ressources en eau et la prévention des conflits d'usage. La totalité des eaux usées de la population de la CUQ raccordée à un réseau d'égouts est traitée. La proportion de la population rejetant ses eaux dans un réseau s'établit à plus de 98%.

Pour leur part, les municipalités du territoire s'occupent directement de l'alimentation en eau potable, la très grande partie de la population étant desservie par un réseau municipal d'aqueduc et approvisionnée par eau de surface. Les municipalités sont aussi responsables des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, de la disposition des neiges usées et de la protection des ressources en eau de leur territoire. Enfin, c'est aux municipalités que reviennent les tâches de gestion du territoire ce qui, en regard de l'eau, suppose la protection des eaux de surface et des nappes phréatiques, l'affectation du sol (agricole, industriel, forestier, résidentiel, autres milieux à protéger) et l'émission de permis. L'aménagement des berges et l'accès aux cours d'eau sont aussi des responsabilités municipales.

Sur le territoire de la CUQ, les priorités relatives à l'eau et sa gestion sont bien établies. Compléter le programme d'assainissement des eaux usées avec le contrôle des débordements des réseaux d'égouts est la grande priorité, si on veut récupérer les usages de la rivière Saint-Charles et de son embouchure au Saint-Laurent. Un appui à la mise en œuvre d'une gestion par bassin versant est l'autre priorité. C'est l'eau comme ressource qui est visée avec cette approche, ainsi que l'amélioration de certaines pratiques pour mieux la protéger, et non plus la satisfaction de besoins spécifiques. Le mémoire présente ces deux priorités.

2. L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

L'assainissement des eaux usées est la principale responsabilité de la CUQ au chapitre de la gestion de l'eau. Cette responsabilité concerne l'interception et le traitement des eaux usées, ainsi que le traitement des boues de fosses septiques.

2.1 DES EFFORTS À COMPLÉTER

La CUQ opère depuis mars 1992 deux stations de traitement des eaux usées, l'une à l'est et l'autre à l'ouest du territoire, qui ont des capacités respectives de traitement de 231 000 mètres cubes par jour et de 157 000 mètres cubes par jour, utilisant un procédé de biofiltration suivi d'une désinfection aux rayons ultraviolets. Grâce aux améliorations faites au cours des années au mode de fonctionnement des procédés et au perfectionnement du personnel, les résultats indiquent de bonnes performances de traitement des eaux usées, en deçà des normes établies (DBO₅, MES, coliformes) et des charges allouées de rejets au fleuve.

En 1997, le ministère des Affaires municipales (MAM) a émis un avis de conformité pour les ouvrages d'assainissement des eaux de la CUQ, à partir des données d'opération de 1996 à 1997, signifiant que les deux stations ainsi que le réseau régional, comprenant 21 postes de pompage et 23 régulateurs de débit et trop pleins, rencontraient toutes les exigences du MAM et du ministère de l'Environnement.

La CUQ se situe aussi parmi les meilleures stations pour son coût d'opération. Le budget 1998 des ouvrages d'assainissement est de 20% inférieur à celui de 1992, soit une économie de plus de 2,5 millions de dollars par année.

Pour l'ensemble des travaux d'assainissement, environ 500 M\$, la CUQ a obtenu l'assistance financière des gouvernements. Le principal objectif des travaux était la récupération ou la préservation des usages de l'eau, tels la vie aquatique, la pêche, la baignade et d'autres usages récréatifs. Or, avec les débordements des réseaux d'égouts lors de fortes pluies, les bénéfices anticipés ne sont atteints qu'en partie. Aussi, les investissements massifs consentis n'ont pas conduit à une amélioration notable de la qualité de l'eau du Saint-Laurent et de la Saint-Charles. La baignade dans le fleuve n'est pas encore possible sécuritairement.

Maintenant que l'installation des intercepteurs des eaux usées (au cours des années 70) et que la construction des stations de traitement (début des années 90) sont complétées, il est clairement démontré que le contrôle des débordements des réseaux d'égouts est requis pour récupérer les usages de l'eau du fleuve et de la rivière Saint-Charles.

La CUQ et le MAM ont étudié divers scénarios de contrôle des débordements des réseaux de Québec, Sainte-Foy, Vanier, Loretteville, Beauport et Sillery. Les solutions ont été évaluées en fonction de critères environnementaux ajustés à une réalité technique et financière. Des

objectifs de performance du système et des ouvrages ont été fixés selon les usages visés. Pour les milieux favorables à la baignade, la fréquence des déversements doit être limitée à deux par saison estivale. Pour les sports nautiques (planche à voile, canotage, etc.), la fréquence des déversements doit être limitée à quatre par saison estivale.

Les solutions optimales définies pour la CUQ requièrent des interventions multiples qui vont de l'installation d'un système de contrôle central à la construction de bassins de rétention sous terre, en passant par des conduites-réservoirs (rétention en ligne) et des réservoirs longitudinaux le long des berges de la rivière Saint-Charles. Ces interventions seraient préalablement accompagnées d'une optimisation d'utilisation et de remplissage des intercepteurs et tunnels existants. En 1999, la CUQ réalisait un projet sur la gestion informatique du réseau Ouest afin de limiter les déversements d'eaux usées lors de pluies, dans le secteur de la plage Jacques-Cartier à Sainte-Foy. Un système de contrôle prédictif intégré permet l'acquisition de données sur les débits et les pluies qui sont relayées par un système de télécommunications. Des régulateurs ajustent en continu la rétention de 15 000 mètres cubes d'eaux usées dans les ouvrages.

Au terme des interventions, la CUQ contrôlerait plus de 85 % des charges polluantes déversées dans ce secteur en temps de pluie par ses réseaux unitaires. Des investissements additionnels d'environ 150 M\$ sont nécessaires pour la réalisation des travaux. Le projet de mise en valeur et de renaturalisation de la rivière Saint-Charles développé et en cours d'exécution par la Ville de Québec s'insère donc dans ce projet plus global de dépollution des eaux de l'ensemble de la CUQ.

Le constat s'impose à l'effet que dans son état actuel, la section aval de la rivière Saint-Charles constitue un écosystème aquatique et riverain de piètre qualité et qu'aucun usage du plan d'eau n'est actuellement possible en raison de la pollution très sévère. Pour la CUQ, le contrôle des débordements des réseaux d'égouts est urgent pour compléter le programme d'assainissement des eaux de son territoire. Sans ce contrôle, les investissements précédents n'auront pas atteint l'ensemble des objectifs visés de récupération des usages de l'eau.

Recommandation 1 : La poursuite du programme d'assainissement par la gestion des débordements de réseaux d'égouts étant nécessaire pour optimiser les gains environnementaux des efforts de dépollution, la CUQ demande que la politique de gestion de l'eau comprenne au chapitre de l'assainissement les moyens et les ressources financières pour permettre aux municipalités de compléter leur programme d'assainissement des eaux usées.

2.2 LA QUALITÉ DE L'EAU DU SAINT-LAURENT ET SES USAGES

En 1998, le Conseil de la CUQ confirmait son adhésion au code d'éthique des usagers du Saint-Laurent de la *Société de développement économique du Saint-Laurent* (SODES). Le code d'éthique vise à sensibiliser les utilisateurs à la nécessité d'adopter une attitude responsable envers le fleuve Saint-Laurent considéré comme une ressource irremplaçable, à la fois économique et environnementale. Ce code d'éthique met de l'avant des préoccupations importantes, par exemple:

- les utilisations du fleuve doivent être complémentaires;
- le respect des droits de chacun, autant des usagers et des riverains dans un esprit de concertation;
- la protection et l'amélioration du fleuve selon un développement intégré de ses ressources;
- l'amélioration de l'ensemble de la législation environnementale concernant le Saint-Laurent.

Tous s'entendent pour dire que le fleuve est un élément important du développement de la région, par le biais du tourisme, des activités industrialo-portuaires, de la conservation et de la mise en valeur des plans d'eau. Les rives du Saint-Laurent dans le secteur Québec-Lévis sont en très grande partie inaccessibles, à cause des infrastructures qui souvent ne sont pas compatibles avec la vocation récréo-touristique. Le Vieux Port de Québec fait l'objet de controverses à cause des orientations d'aménagement et de mise en valeur du site adoptées jusqu'à maintenant. La navigation, l'érosion des berges et le dragage sont des questions préoccupantes pour les groupes environnementaux qui s'y consacrent (CRE, ZIP, Amis de la vallée du Saint-Laurent, UQCN, etc.)

Le fleuve Saint-Laurent offre un potentiel important pour la pratique d'activités récréatives, dont la baignade. Toutefois, des dépassements de la norme sécuritaire de protection de la santé sont observés aux principales plages de la CUQ, à Beauport et à Sainte-Foy. Peu de gens se baignent au fleuve. Un sondage réalisé en 1995 auprès des riverains du fleuve indique que seulement 5 % des répondants se seraient baignés au cours de l'année précédant le sondage. Si l'eau était bonne, ce pourcentage grimperait à 37 %. Il y a donc un intérêt marqué pour la récupération des usages du fleuve.

Plusieurs sites s'avèrent intéressants pour la baignade. Le Comité ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches identifie pour le territoire de la CUQ douze accès publics existants et deux projetés. À cause de la qualité bactériologique des eaux, les activités de baignade ne peuvent être recommandées d'un point de vue de santé publique. Un rapport récent de SLV 2000 sur l'état du Saint-Laurent (Quillam et Millet, 1998) indique que le problème de la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent semble persister, mais aussi s'être déplacé selon les relevés effectués. Les débordements ainsi que l'écoulement des eaux de ruissellement seraient à l'origine des contaminations locales.

Déjà, des programmes d'action sont en cours dans les municipalités et par les divers ministères gouvernementaux concernés pour la conservation et la mise en valeur du Saint-Laurent. Dans la région de Québec, les questions de qualité de l'eau de baignade et de l'accès aux rives sont prioritaires, ce qui fait consensus auprès de la majorité des intervenants. Des efforts de sensibilisation et d'éducation du public par rapport à ces différents dossiers demeurent toujours nécessaires. Mais, il faut maintenant les démarches et les moyens concrets de les faire avancer. C'est une des dimensions du Plan d'action SLV 2000 des gouvernements, avec les Comités ZIP qui y sont associés comme partenaires pour le volet communautaire.

Dans une éventuelle politique provinciale sur la gestion de l'eau au Québec, la protection et la mise en valeur du Saint-Laurent occuperont sans doute une place de choix, vu l'importance de ce cours d'eau dans l'aménagement, la vie et l'économie du Québec. Des interventions spécifiques et différenciées devraient être envisagées en fonction des besoins et des priorités des régions. Pour la CUQ, l'accessibilité au fleuve constitue cette priorité. De nouveaux moyens sont à développer par le gouvernement pour soutenir les efforts des municipalités qui aménagent des accès au fleuve. Mentionnons par exemple des programmes d'aide pour l'acquisition de terrains riverains, l'aménagement de parcs et de plages, le remplacement et la modification d'infrastructures en rives (déplacement de rues, démolition d'équipements et bâtiments désuets, etc). Dans certains cas, des ajustements législatifs seront requis pour donner aux municipalités et organismes intermunicipaux les moyens d'intervenir sur ces dossiers ou d'acquérir des compétences jusqu'ici réservées aux gouvernements fédéral et provincial.

La CUQ constate l'intérêt suscité par la protection de la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent et la mise en valeur de ses berges, tant auprès des municipalités que chez les groupes environnementaux concernés. Un dialogue entre les tenants des intérêts environnementaux et ceux des intérêts économiques du Saint-Laurent reste néanmoins nécessaire.

Recommandation 2 : La CUQ tient à souligner aux autorités gouvernementales le consensus régional autour de la nécessité d'une plus grande accessibilité au fleuve Saint-Laurent et à ses rives. Cette orientation devrait guider l'ensemble des interventions gouvernementales sur le fleuve, ce qui pour la CUQ et ses municipalités signifie des supports financiers, techniques et réglementaires pour le traitement des eaux de débordements, pour l'ouverture de nouveaux accès riverains et pour le maintien de la salubrité des eaux de baignade.

3. LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

Cette section porte sur des sujets qui relèvent plus directement des compétences des municipalités, mais pour lesquels la CUQ maintient des préoccupations constantes. Pour jouer son rôle de concertation sur ces questions environnementales, la CUQ apporte son support aux municipalités, tant au plan de la connaissance des situations que de l'information des intervenants intéressés et du public. Ces sujets sont notamment la conservation de la ressource et l'acquisition des connaissances pour supporter les actions de gestion de l'eau, selon une approche par bassin versant.

Nous présentons dans une première partie des réalisations de la CUQ et des municipalités en matière de gestion des boues de fosses septiques et des eaux pluviales. Ces réalisations peuvent illustrer les actions concrètes en gestion par bassin versant. Les prochaines sections abordent d'autres aspects d'une gestion intégrée de l'eau pour lesquels la CUQ et les municipalités présentent des recommandations.

3.1 L'APPROCHE PAR BASSIN VERSANT : DES ACTIONS CONCRÈTES

L'approche par bassin versant fait l'objet de bonnes discussions chez ceux qui s'intéressent à la gestion de l'eau. L'expérience du COBARIC, le comité de gestion de la rivière Chaudière, demeure pour l'instant le seul exemple de concertation structurée en matière de gestion de l'eau. La CUQ et ses villes reconnaissent le bien-fondé d'une gestion de l'eau selon une perspective élargie à l'ensemble de l'écosystème et des usages d'une rivière et de ses tributaires. La CUQ estime toutefois que la responsabilité de la gestion par bassin versant revient principalement au secteur municipal avec par exemple comme instrument le schéma d'aménagement.

Cette opinion rejoint celle du *Conseil de la conservation et de l'environnement* qui, dans son avis de 1993 sur la gestion des bassins versants, soulignait qu'une structure différente des municipalités (par exemple une agence de bassins) n'est pas nécessaire pour réaliser la gestion intégrée de l'eau. Le Conseil proposait alors de confier ces responsabilités aux autorités locales en place. Le Conseil précisait aussi que des plans de gestion de l'eau « *pourraient s'insérer dans les plans d'aménagement et de développement de territoires et pourraient devenir des annexes "eau" aux schémas d'aménagement. La chose serait d'autant plus normale que la conservation et l'environnement font partie des objectifs de ce deuxième exercice de schémas d'aménagement* ».

Cet avis trouve toute sa pertinence auprès de la CUQ, lorsqu'on examine attentivement les actions qui sont menées déjà par les villes pour protéger la ressource et encadrer certaines pratiques pour qu'elles soient respectueuses de l'environnement. Par exemple, une approche globale intègre des objectifs de préservation des cours d'eau et de contrôle de la qualité des

eaux pluviales, ainsi qu'une meilleure gestion des boues de fosses septiques pour en assurer la disposition en des lieux appropriés.

En 1997, à la suite d'un état de situation préparé par son Service de l'environnement et un rapport de la Commission de l'environnement, la CUQ a demandé aux municipalités de son territoire d'appliquer rigoureusement la réglementation provinciale en vigueur sur les boues de fosses septiques. Sur le territoire de la CUQ, on dénombre plus de 3 600 fosses septiques. C'est donc moins de 2 % des résidences qui ne sont pas desservies par un réseau d'égouts. La CUQ possède des installations de réception des boues pour les municipalités de son territoire, qui sont aussi offertes aux MRC voisines. Ces installations sont plus utilisées depuis que la CUQ a abaissé en avril 1996 les tarifs de réception, pour les porter de 15 à 12 \$/mètre cube pour les boues provenant de son territoire, et de 25 à 20 \$ pour celles des MRC.

Charlesbourg, Québec et Saint-Augustin-de-Desmaures octroient des contrats à des transporteurs qui viennent porter les boues de fosses septiques aux stations de réception. À Québec, il revient au propriétaire d'informer la ville de sa démarche de vidange de la fosse et de la livraison à la station d'épuration. Les autres villes de la CUQ procèdent différemment, la plupart d'entre elles ne disposant que de ressources limitées pour assurer le contrôle et la gestion des boues. Certaines municipalités n'appliquent pas de programme pour sensibiliser, inciter ou obliger les propriétaires de fosses septiques à effectuer un suivi de leur système. De son côté, le ministère de l'Environnement exerce très peu de contrôle auprès des transporteurs de boues et s'appuie en fait sur l'implication des municipalités et des MRC pour exercer un véritable contrôle sur la gestion des boues. Ainsi, tout porte à croire que des boues continuent à être déversées de façon illicite en des lieux non autorisés, possibilité dont s'est inquiétée votre Commission lors de la première partie des audiences publiques.

C'est par le biais de l'incitation à l'action et de la sensibilisation que la Commission de l'environnement encourage les municipalités à appliquer plus rigoureusement la réglementation en vigueur. Dans une résolution de 1998, le Conseil de la CUQ incitait les municipalités de son territoire à mettre en œuvre un programme de gestion des boues de fosses septiques d'ici le 31 décembre 1999.

La grande majorité des réseaux pluviaux sur le territoire de la CUQ sont conçus de manière conventionnelle, visant l'évacuation la plus rapide possible des eaux de surface aux cours d'eau les plus proches. Malgré une capacité d'évacuation élevée, certaines précipitations abondantes causent une surcharge avec les dommages conséquents, l'érosion et l'inondation.

L'urbanisation grandissant, l'étalement urbain faisant son œuvre, les cours d'eau se font de plus en plus éloignés des nouveaux développements urbains ; les eaux pluviales sont drainées par les réseaux existants, situés plus en aval et en périphérie. Ainsi, comme ailleurs au Québec, les municipalités de la CUQ sont confrontées à la difficulté, parfois même à l'impossibilité de poursuivre le drainage des zones d'expansion urbaine selon la méthode conventionnelle. Des

projets de développement pourraient être techniquement et économiquement bloqués, à moins d'investir dans des infrastructures nouvelles. Les villes tendent maintenant à adopter des approches de drainage plus performantes.

Pour faire face à cette problématique, les villes s'engagent progressivement dans une gestion plus intégrée des eaux pluviales sur leur territoire, gestion qui tient compte de la capacité d'accueil limitée des ouvrages existants et des cours d'eau. Elles se dotent par exemple de plans directeurs de gestion des eaux pluviales, de bassins de rétention et de règlements municipaux visant à contrôler les apports.

Des villes comme Beauport, Charlesbourg, Sainte-Foy et Québec se sont engagées en ce sens depuis le début des années 90 et disposent depuis d'un plan directeur de gestion des eaux pluviales couvrant la totalité des bassins versants de leur territoire et, avec l'expansion urbaine, considèrent les eaux pluviales des municipalités voisines, ce qui peut supposer une approche de gestion intermunicipale ou selon le mode de bassin versant. Ce plan contient des critères de conception qui permettent de réduire les quantités d'eau générées et de ralentir leur écoulement. Le plan de gestion fait partie d'une approche d'avant-garde qui s'est concrétisée par des exemples d'aménagement permettant de réduire l'impact des eaux de ruissellement. Par exemple, des bassins de rétention des eaux pluviales ont été implantés en bordure de l'autoroute de la Capitale pour gérer les eaux provenant du territoire en amont où des développements ont eu lieu au cours des dernières années.

3.2 LES CAPTAGES D'EAU : POUR UN RÉGIME PUBLIC

Sur le territoire de la CUQ, on compte en tout 27 prises d'eau potable municipales, dont les principales sont le fleuve Saint-Laurent, le lac et la rivière Saint-Charles, la rivière Montmorency, la rivière des Sept-Ponts et le lac des Roches. Les autres sources sont le lac des Érables, le lac à la Feuille et le champ de captation de Notre-Dame-des-Laurentides. La capacité journalière des installations et de traitement de l'eau potable sur le territoire de la CUQ totalise plus de 300 millions de litres. Il existe également répartis sur le territoire environ 2 800 puits individuels, dont un regroupement en syndicat d'aqueduc à Saint-Augustin-de-Desmaures. La population de la CUQ est donc largement dépendante de la qualité des eaux qui coulent sur le territoire, s'approvisionnant à plus de 90 % en eaux de surface.

Plus des deux tiers de l'eau produite dans la région proviennent des villes de Québec et de Sainte-Foy, soit de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent. La Ville de Québec dessert plusieurs municipalités, complètement ou en partie, soit L'Ancienne-Lorette, Charlesbourg, Lac-Saint-Charles, Loretteville, Saint-Émile, Saint-Gabriel-de-Valcartier, Sillery, Vanier et Village Huron. Les municipalités de Loretteville, Saint-Émile et Val-Bélair exploitent des puits par pompage d'eaux souterraines.

Un sondage réalisé par le Centre de santé publique de Québec (1995) a révélé que près de 80 % des répondants de quatre villes de la CUQ jugeaient l'eau du robinet de bonne à excellente. De façon générale, l'approvisionnement en eau potable n'est pas une problématique particulière sur le territoire de la CUQ, si ce n'est la diminution des débits imputables à une baisse de la disponibilité de la ressource pendant l'été. Certains sont préoccupés par l'ouvrage de retenue de la Ville de Québec au lac Saint-Charles. Nous savons que la Ville de Québec va présenter un mémoire et devrait traiter de cette question.

Sur le territoire de la CUQ, il n'y a que deux points de captage d'eaux souterraines à des fins commerciales: à Val-Bélair par Mont-Bel-Air de Source inc. installé depuis 1975 environ, qui embouteille sur place, et l'autre à Lac-Saint-Charles par Les Sources Coulombe inc. depuis les années 1980, qui embouteille à Sainte-Foy.

Le captage de l'eau souterraine n'a pas soulevé d'opposition sur le territoire de la CUQ. Le régime actuel de propriété de l'eau soulève toutefois certaines inquiétudes. Le fait que le régime juridique québécois consacre la propriété privée de l'eau souterraine pourrait entraîner certaines difficultés dans la préservation de l'intégrité et de la pérennité de la ressource. L'application du principe de l'usager-payeur que soutient le ministère de l'Environnement dans le projet de *Politique de protection et de conservation des eaux souterraines* (1996) peut répondre à certaines interrogations à ce niveau.

Cette politique souligne que la société doit préserver la capacité quantitative et qualitative des nappes exploitées. Une redevance de la part de l'exploitant d'un ouvrage de captage, en fonction de l'usage fait de l'eau souterraine et du volume extrait, pourrait être remise à une municipalité, qui s'en servirait pour l'amélioration des connaissances sur les aquifères de son territoire et la gestion locale de la ressource, que ce soit la collecte de données ou le soutien à un organisme de conservation. Le Ministère souligne que ce type de taxe peut inciter les exploitants à utiliser l'eau d'une façon plus rationnelle. La redevance pourrait contribuer à minimiser les conflits d'usage de la ressource et les risques de surexploitation. Les droits et responsabilités sur l'exploitation des eaux souterraines méritent néanmoins d'être clarifiés, précisés et possiblement modifiés comme l'ont fait valoir plusieurs participants à la présente consultation. Ceci aurait pour effet de faciliter le travail de gestion et de contrôle des municipalités.

En accord avec les municipalités de son territoire, la CUQ est en faveur de mesures qui assurent que tous les usages de l'eau soient respectueux de la ressource, tiennent compte de l'intérêt commun et soient conformes aux intérêts des générations futures.

Recommandation 3 : La CUQ et les municipalités du territoire appuient un régime public de l'eau, régime qui devrait être étendu à l'exploitation commerciale des eaux souterraines en introduisant des principes tels que celui de l'usager-payeur qui se verrait imposer une redevance proportionnelle à sa captation d'eau.

3.3 LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES : UN DIAGNOSTIC FIABLE

Les ouvrages de traitement et de distribution de l'eau potable sur le territoire de la CUQ bénéficient généralement d'un entretien adéquat et sont considérés en bon état par les gestionnaires municipaux. L'eau est distribuée par 20 réseaux municipaux qui desservent plus de 500 000 personnes, soit environ 98 % de la population totale.

Selon des données de 1991, la consommation résidentielle per capita sur le territoire de la CUQ est en moyenne de 350 litres. La consommation est de 425 litres par jour par personne aux États-Unis et 360 litres au Canada. En calculant la consommation totale des 13 municipalités, comprenant les utilisateurs commerciaux, institutionnels, industriels et résidentiels, et incluant les fuites, on en arrive à une consommation moyenne de 500 à 510 litres par personne par jour. La CUQ et ses municipalités sont bien au fait de cette situation et tentent par divers moyens d'abaisser la consommation.

En période de sécheresse, comme c'est arrivé encore récemment au début de l'été 1999, certaines municipalités font face à des pénuries ou arrivent à la limite de leurs capacités d'approvisionnement et de distribution. Ces épisodes sont des occasions de renforcer les moyens de sensibilisation à l'économie d'eau potable. La plupart des municipalités recourent même à des moyens coercitifs et réglementaires (inspections, avertissements, amendes) pour inciter leurs citoyens à diminuer leur consommation d'eau.

Depuis 1984, la CUQ participe à la campagne estivale d'économie d'eau potable avec Réseau Environnement (autrefois l'AQTE) et contribue financièrement aux coûts engendrés pour les municipalités du territoire. C'est la Ville de Sainte-Foy qui a été l'instigatrice de ce programme en 1973. Cette campagne est axée sur l'économie de l'eau et la préservation de sa qualité, en ciblant des secteurs névralgiques (arrosage des pelouses, remplissage de piscines, lavage des véhicules) et en incitant les citoyens à diminuer leur consommation durant l'année (capsules d'information à la radio, affiches sur les autobus de la STCUQ, articles dans les journaux).

Les villes de Sainte-Foy, Cap-Rouge et Saint-Augustin-de-Desmaures ont recours au compteur d'eau dans les résidences, ainsi que Charlesbourg dans les commerces, pour inciter à réduire la consommation. Un règlement sur la restriction des usages industriels et commerciaux est actuellement en vigueur dans les villes de Québec et de Sainte-Foy; il concerne les appareils de climatisation et de réfrigération. Plusieurs villes utilisent le compteur d'eau pour les plus gros consommateurs, soit les commerces et les industries. Le tarif proportionnel aux volumes d'eau (le prix de l'eau) apparaît comme un véritable incitatif à la réduction de la consommation. La tarification de l'eau est un moyen efficace pour réduire la consommation d'eau, mais demande des investissements importants qu'il faut bien évaluer et intégrer dans une stratégie de conservation de l'eau.

Des municipalités ont recours à d'autres moyens fort efficaces, et nécessitant des investissements mineurs. Par exemple, des programmes d'installation d'économiseurs d'eau dans les toilettes des résidences ont été réalisés ou sont en cours. Certaines ont inscrit dans les règlements de construction l'exigence d'installer des toilettes à débit contrôlé dans tout nouveau bâtiment. Une fois en place, ces mesures se traduisent rapidement par des économies tangibles d'eau.

Les conduites les plus âgées du réseau d'aqueduc se retrouvent dans les quartiers centraux des municipalités. La détérioration des conduites ne serait pas uniquement causée par le type de matériau utilisé à l'époque, plus souvent en fonte grise, mais aussi par la technique de pose et la nature de sol. Bien qu'elles soient organisées de façon différente, quatre municipalités sur le territoire de la CUQ ont un programme de détection de fuites. Il s'agit des villes de Québec, Beauport, Sainte-Foy et Charlesbourg. Les autres municipalités réparent les fuites les plus évidentes au moment où un problème survient dans le réseau d'aqueduc.

Près de 98 % de la population de la CUQ est raccordée à un réseau et évacue ses eaux usées qui sont traitées à l'une ou l'autre des usines d'épuration. Certaines conduites d'égouts sont sujettes à des problèmes de refoulement ou subissent une infiltration excessive. Il est prévu que les investissements sur la rénovation des réseaux devront augmenter graduellement. Les dépenses en immobilisation ont principalement servi à l'ajout de nouvelles infrastructures, sauf au cours des dernières années avec le programme d'infrastructures Canada-Québec qui a permis des rénovations.

Une bonne partie du réseau d'égouts sur le territoire de la CUQ a été inspecté au début du projet d'assainissement, soit au milieu des années 80, lors d'études sur les eaux parasites par infiltration et par captage. Ces études n'avaient pas pour objectif de vérifier l'intégrité physique du réseau, mais seulement son état de fonctionnement, afin d'éviter une surcharge des équipements d'assainissement. Certaines corrections ont alors été faites, les plus rentables en priorité.

Il reste à obtenir des données pour compléter un diagnostic de l'état des réseaux au niveau des municipalités. Souvent, l'état de la structure de rue va décider si on fait des travaux de réfection des infrastructures. Ce manque d'information sur les réseaux rend plus difficile la planification des interventions et l'estimation des besoins en investissement pour leur réfection.

L'état des infrastructures urbaines et leur réfection sont des préoccupations importantes au sein de la CUQ. Les modes de gestion et d'interventions diffèrent d'une ville à l'autre et sont d'ampleur variable, systématiques ou non. Cette situation n'est pas unique à la CUQ. Selon l'INRS qui a réalisé une vaste étude sur l'état et les coûts de mise à niveau des infrastructures des municipalités québécoises (Trépanier, 1997), les ouvrages externes posent peu de problèmes en général. Mais les gestionnaires de réseaux devraient améliorer les connaissances sur leur réseau de conduites. Cependant, comme ces réseaux sont relativement

récents, la proportion de conduites qui connaissent des problèmes sérieux est encore faible. La situation pourrait changer. Il ressort aussi de l'étude que les réseaux souterrains n'ont pas reçu l'appui financier de programmes équivalents au PAEQ et au PADEM qui ont lancé l'assainissement des eaux au Québec.

Dans le cadre d'une approche de sensibilisation des autorités gouvernementales, la « Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec », regroupement d'organismes et d'associations concernés par les infrastructures municipales, propose un programme conjoint. Différents volets composent le programme et s'inscrivent dans la démarche des villes de la CUQ : études diagnostiques et d'implantation de systèmes de gestion des infrastructures et d'entretien préventif, travaux de réfection, de reconstruction et de restauration d'infrastructures municipales et nouvelles infrastructures en vue du respect des normes environnementales. La CUQ adhère à cette proposition.

Les modes de financement pour ces travaux d'infrastructures doivent être examinés. La recherche de nouvelles technologies, l'application de mesures d'économie d'eau et le soutien à l'engagement de personnel spécialisé pour diagnostiquer les réseaux devraient être encouragés. Toutes les mesures devraient être prises dans le but de mieux planifier les investissements futurs des municipalités et éventuellement de diminuer les coûts de production de l'eau et de réfection des réseaux.

Pour la CUQ, la situation des réseaux municipaux s'avère préoccupante. Afin de gérer le plus efficacement possible les investissements à venir requis pour l'entretien et la rénovation des réseaux d'aqueduc et d'égouts, les municipalités doivent procéder à un inventaire de l'état de ces derniers sur leur degré d'usure et leur mode de fonctionnement.

Recommandation 4 : La CUQ demande au gouvernement de mettre en place les moyens techniques et financiers appropriés pour accompagner les municipalités de la CUQ dans leur programme respectif de diagnostic des réseaux d'aqueduc et d'égouts et, si nécessaire, de mettre en place un nouveau programme d'infrastructures en vue de les améliorer.

3.4 CONNAISSANCES ET EXPERTISES : L'ACCESSIBILITÉ

L'acquisition des connaissances environnementales et fauniques ainsi que l'expertise nécessaire pour appuyer la prise de décision sont des préoccupations importantes des municipalités. L'ensemble des organismes du secteur municipal qui ont commenté le projet de *Politique de protection et de conservation des eaux souterraines* ont souligné l'accessibilité à l'information comme un élément important pour parvenir à une meilleure planification de la ressource. Cette opinion était aussi partagée par Réseau Environnement, l'Ordre des agronomes du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Grappe de développement des industries de l'environnement. Le manque de ressources financières pour réaliser la

cartographie hydrogéologique et la classification des eaux souterraines étaient aussi soulignés. Des organismes demandaient que ce soit le gouvernement qui assure ce travail.

La présente audience aura permis de recueillir une masse impressionnante de renseignements et de documents sur la gestion de l'eau. Le site Internet du BAPE, avec une rubrique spécifique à l'eau, est un exemple d'outil de référence utile. Un document sur les *Orientations du ministère de l'Environnement et de la Faune pour 1998-1999* précise le besoin d'incorporer, pour la réalisation de ses mandats, l'acquisition de l'information en fonction des enjeux prioritaires à l'égard de l'environnement. Le prolongement de cette action consisterait à soutenir les interventions en milieu municipal reliées à la gestion de l'eau. Il s'agirait d'évaluer en compagnie des municipalités quels sont les besoins et les meilleurs moyens de diffusion. La diffusion des connaissances et l'accès aux expertises pertinentes sont souhaités par les municipalités.

Dans le cadre de la future politique de gestion de l'eau, et dans l'éventualité où de nouvelles responsabilités soient attribuées au palier municipal, ces ressources de soutien deviendront essentielles. La veille technologique, la recherche universitaire, la production d'instruments d'information et la tenue de forums d'échanges sont autant de moyens disponibles à ce niveau.

La mise en œuvre d'une politique de l'eau, telle qu'envisagée par le gouvernement du Québec à la suite de la présente consultation, devra tenir compte des impacts des choix gouvernementaux sur les municipalités et prévoir les moyens techniques et financiers pour permettre aux municipalités de prendre en charge leurs responsabilités. Trop souvent par le passé, les villes ont eu à déplorer qu'on les laisse seules et sans moyen avec l'application des politiques environnementales imposées par le gouvernement. Certaines des activités mentionnées dans le mémoire peuvent illustrer cette situation : la gestion des boues, la disposition des neiges usées, la protection des rives, etc.

Avant l'adoption d'une politique de l'eau, le gouvernement devrait procéder à une évaluation stricte des impacts financiers, techniques et réglementaires des mesures préconisées, de façon à identifier les ressources qui seront requises par les différentes municipalités pour les assumer.

Recommandation 5 : Pour s'engager pleinement dans la gestion de l'eau sous tous ses aspects, les municipalités doivent pouvoir compter sur l'assistance du gouvernement, pour l'accès aux connaissances, l'expertise technique, le financement et l'innovation technologique.

3.5 LES NEIGES USÉES : VERS L'ÉQUITÉ

Dès 1985, la CUQ s'est intéressée aux neiges usées et a réalisé un inventaire pour mieux connaître les sites de dépôt et les modes de disposition. Depuis, les pratiques de déneigement, de gestion et de traitement de la neige dans les sites ont grandement évolué. Alors que le

ministère de l'Environnement est responsable des pratiques qui portent atteinte à l'environnement, l'enlèvement de la neige est une responsabilité municipale qui s'applique à la gestion du bruit, de la sécurité et de l'esthétique pour les sites de dépôts à neige, ainsi que du maintien de la qualité du milieu, notamment pour ce qui touche la qualité des cours d'eau.

Le *Règlement sur les lieux d'élimination de neige* est en vigueur depuis septembre 1997 et prévoit deux régimes. Un premier régime applicable aux sites à proximité des cours d'eau fixe l'arrêt des déversements à partir du 1^{er} novembre 1997 et la conformité de l'aménagement de la partie terrestre des sites pour le 1^{er} novembre 2000. Un second régime fixe la conformité des autres sites existants au plus tard le 1^{er} novembre 2002, avec le dépôt d'un programme d'assainissement pour septembre 2002.

Un état de situation était complété en 1996 sur les dépôts de neiges usées sur le territoire de la CUQ : 21 sites ont été recensés, répartis dans neuf municipalités. Un seul des sites est de propriété privée. En principe, les sites ont une capacité d'accueil minimale de près de 8 millions de mètres cubes de neige. Les deux tiers des municipalités ne possèdent qu'un seul site de dépôt à neige. Beauport, Québec et Sainte-Foy ont au moins trois sites chacune sur leur territoire.

Moins de la moitié des sites de dépôt de neige inventoriés apparaissent conformes à la réglementation. Quelques sites seulement ont maintenant leur certificat de conformité. Tous devraient être conformes et autorisés au plus tard en 2002. Au départ, tous les sites devaient être aménagés au plus tard en 1991, selon une politique sur l'élimination des neiges usées datant de 1988. Devant la contestation de plusieurs municipalités, l'échéancier a été maintes fois reporté, jusqu'à ce que le gouvernement statue par règlement d'une nouvelle échéance en l'an 2002.

Ce report périodique des exigences de conformité peut créer une situation qui désavantage les municipalités ayant fait les investissements pour devenir conformes à la réglementation dans les délais prévus. Pour les municipalités proactives au plan environnemental, leurs coûts de déneigement sont alors plus élevés. Il est donc essentiel que les intentions gouvernementales se confirment pour la gestion des neiges usées et que les interventions gouvernementales à l'égard des sites non conformes à la réglementation provinciale soient rigoureuses, celles-ci s'étendant également aux sites temporaires qui apparaissent lors des années de grandes précipitations de neige. C'est une question d'équité de traitement envers l'ensemble des municipalités.

Les municipalités de la CUQ s'entendent pour appuyer les efforts qui visent à obtenir des sites conformes à la réglementation et les mesures gouvernementales pour assurer une gestion environnementale des sites de dépôt de neiges usées.

Recommandation 6 : En accord avec les municipalités de son territoire, la CUQ appuie les mesures de gestion environnementale des sites de dépôt de neiges usées mises en place et prévues par la politique gouvernementale et incite le ministère de l'Environnement à faire respecter ses exigences dans les délais prévus pour assurer une application équitable du règlement pour l'ensemble des municipalités.

3.6 CONCERTATION POUR UNE PRIORITÉ RÉGIONALE: LA SAINT-CHARLES

Du fait de l'importance de la rivière Saint-Charles sur son territoire, et aussi pour l'intérêt et la spécificité de cette rivière urbaine dans l'ensemble de la gestion des rivières du Québec, la CUQ désire apporter un éclairage à la Commission sur sa situation et les projets qui détermineront son avenir. Les municipalités qu'elle traverse, notamment la Ville de Québec, sont particulièrement actives et concertent de plus en plus leurs efforts pour restaurer la qualité de cette rivière et en redonner le plein usage aux citoyens de la région.

Depuis la fondation de la Ville de Québec, la rivière Saint-Charles a subi une détérioration importante reliée aux multiples usages et aux pollutions qui en ont découlé. Aujourd'hui, le secteur aval de la rivière est impropre à la plupart des usages.

Vers la fin des années 60, dans une volonté de résoudre plusieurs problèmes d'ordre hydraulique et sanitaire, était réalisé le projet d'aménagement des berges de la rivière Saint-Charles. Ce projet comprenait la construction du barrage Samson, l'érection de murs de béton bordant la rivière sur une distance de 4 km ainsi que l'interception des eaux usées domestiques en temps sec. Les eaux usées s'écoulaient à l'époque de façon permanente dans la rivière par une vingtaine d'émissaires disséminés dans sa partie aval. De nombreux objectifs ont pu être atteints par ces interventions, notamment la réduction des rejets d'égouts domestiques, la réduction des déversements de déchets solides par les berges, l'amélioration de la salubrité des lieux, l'élimination de la vermine et le contrôle des problèmes d'inondations causés par le refoulement dans les conduites d'égouts en raison de l'amplitude des marées.

Malgré ces travaux, on devait constater plus tard que la qualité de l'eau à l'exutoire de la rivière Saint-Charles ne s'est pas améliorée, contrairement aux attentes que laissait prévoir l'installation du réseau régional d'interception des eaux usées. En 1980, une étude sur la qualité de l'eau de la rivière Saint-Charles en période de débordement des réseaux était réalisée par le ministère de l'Environnement. Les résultats de cette étude ont mis en évidence que les quantités de matières organiques et de solides en suspension étaient quatre fois plus élevées en période de pluie qu'en temps sec. Cette situation est causée par la présence de réseaux

combinés d'égouts (eaux usées et eaux de drainage) sur le territoire de la CUQ. Le problème des débordements qui en résulte a été décrit précédemment. Un minimum de 4 mm de pluie est suffisant pour faire déborder les égouts et cela survient en moyenne 50 fois par été.

Le potentiel de la rivière Saint-Charles est important. Tous s'entendent pour dire que la mise en valeur de la rivière est une priorité régionale. L'assainissement de la rivière Saint-Charles avec le contrôle des débordements des réseaux d'égouts est un prérequis essentiel, sinon la réappropriation des usages par la population ne pourrait se réaliser.

Déjà en 1992, la CUQ approchait le ministère de l'Environnement pour dresser une cartographie des écosystèmes afin d'aider à mieux comprendre l'impact de l'urbanisation et ainsi orienter les interventions du bassin dans le sens d'un développement respectueux de la capacité de support du milieu. Un atlas sur le cadre écologique du bassin de la rivière Saint-Charles a été publié en 1997. L'ouvrage a servi à illustrer le concept écosystémique de la gestion intégrée des bassins versants. Il décrit la diversité des variables actives dans le fonctionnement du bassin et montre les possibilités d'intégration et de synthèse des données.

Quatre domaines de l'aménagement du territoire ont retenu particulièrement l'attention: la gestion des ressources naturelles, la gestion des milieux naturels, la gestion du développement urbain et la gestion des équipements. Des objectifs et des moyens ont été mis en évidence pour chacun des domaines, selon différents éléments de préoccupations, que ce soit économique, environnemental et social. Cet atlas est une étape marquante d'un futur schéma directeur de l'eau du bassin de la rivière Saint-Charles. Outre la préservation des écosystèmes aquatiques et terrestres, il met en évidence deux volets majeurs d'une gestion intégrée d'un « bassin urbanisé », soit d'une part l'approvisionnement et la distribution de l'eau de consommation et d'autre part, la dynamique de l'occupation du territoire qui soulève des questions de flux de population, de réseau routier, de perte d'habitats, etc.

Des informations de qualité sont contenues dans cet atlas. Elles sont bien adaptées à la concertation régionale, pour des partenaires qui veulent faire progresser la réflexion et s'appropriier le projet d'une gestion intégrée de l'eau. Avec le temps, les connaissances sur la situation de la rivière Saint-Charles et sur les moyens de restaurer son potentiel naturel et humain se sont encore enrichies grâce aux travaux de bilan effectués par le ministère de l'Environnement, aux travaux divers effectués dans le cadre des plans d'action SLV 2000 et aux études approfondies effectuées par la Ville de Québec.

Le caractère très urbanisé de la partie aval du bassin de la Saint-Charles, combiné à sa proximité avec des milieux naturels protégés, fait de cette rivière un cas à part où un mode particulier de gestion par bassin versant devrait être mis en place, après avoir été expérimenté. En avril 1996, le Conseil de la CUQ demandait au ministère de l'Environnement et de la Faune, à la suite de l'adoption d'une résolution, de considérer le bassin du lac et de la rivière Saint-Charles pour un projet pilote de gestion intégrée. En 1995, à la suite de la réalisation de l'atlas,

la CUQ a tenu des réunions d'information avec les urbanistes, les directeurs généraux, des maires des différentes municipalités, sur l'hypothèse d'une gestion par bassin. Plus récemment, les organismes environnementaux demandaient aux deux gouvernements d'inscrire le bassin versant de la Saint-Charles à la phase 3 du plan SLV 2000, à titre de cas type de bassin fortement urbanisé.

Une réflexion plus poussée est à faire pour élaborer un modèle de gestion souple qui convienne à la réalité écologique et socio-économique du bassin de la Saint-Charles. Un petit groupe d'intervenants est prêt à piloter le projet; les villes de Québec et de Lac-Saint-Charles, la CUQ, la MRC de la Jacques-Cartier, selon une approche de concertation, vers la mise en place d'un forum de discussion entre usagers.

Déjà fortement engagée dans son projet de renaturalisation des berges et de récupération des usages de la rivière, la Ville de Québec veut faire cette démarche en partenariat avec les divers intervenants concernés, notamment la CUQ, le gouvernement provincial, les organismes du milieu et la population. On ne peut ignorer que le secteur aval de la rivière est celui qui présente la condition la plus dégradée, tributaire de l'impact des débordements d'égouts qui se produisent dans ce secteur et en amont. C'est avec une vision de l'ensemble du territoire entre le lac Saint-Charles et le fleuve Saint-Laurent que la Ville de Québec a élaboré son projet. Cette démarche est essentielle parce qu'elle vient concrétiser la volonté exprimée, il y a plusieurs années, de faire de ce secteur un élément majeur et essentiel du parc linéaire à développer au profit de la collectivité. La Ville de Québec a d'ailleurs choisi d'acquérir progressivement des terrains riverains pour faciliter l'aménagement du parc plutôt que de faire face, comme ce fut le cas en d'autres endroits, à l'interférence de certains propriétaires.

Deux commissions mandatées par la Ville de Québec ont tenu des consultations publiques relatives à ce projet (Commission sur le plan d'urbanisme des berges de la rivière Saint-Charles pour le secteur Kabir-Kouba en 1995, Commission sur la mise en valeur du projet de dépollution et de renaturalisation de la rivière Saint-Charles en 1996). Ces audiences publiques ont permis de mesurer l'intérêt des citoyens de Québec de profiter d'une rivière assainie et d'être associés aux efforts de mise en valeur. Ce projet de la Ville de Québec est une étape importante du grand projet régional de dépollution de la rivière Saint-Charles et du fleuve Saint-Laurent, piloté par la CUQ.

Une aide à la mise en œuvre d'un tel projet expérimental serait évidemment nécessaire. Le bassin étant en majeure partie sur son territoire, la CUQ serait alors disponible pour servir d'agent régional de concertation, pour d'abord réunir les principaux partenaires municipaux et ensuite l'ouvrir à l'ensemble des intervenants intéressés. La CUQ croit qu'il y a là une bonne piste pour évaluer les modalités concrètes d'intégrer un schéma directeur de l'eau au schéma d'aménagement du territoire.

Le gouvernement du Québec doit reconnaître le potentiel de la rivière Saint-Charles et de ses tributaires, ainsi que son importance pour le milieu (eau potable, récréation d'hiver et d'été, parc linéaire, etc.). La CUQ croit venu le moment d'étendre le projet de protection et de mise en valeur de la rivière Saint-Charles à l'ensemble des municipalités du bassin versant et est disposée à susciter la concertation intermunicipale requise autour de la gestion intégrée. Un projet de gestion par bassin versant de la rivière Saint-Charles revêt un caractère original à cause de ses spécificités, notamment sa forte urbanisation. Cette rivière doit ainsi être considérée exemplaire et à ce titre recevoir l'attention et l'appui de tous les paliers de gouvernement.

Recommandation 7 : La CUQ demande au gouvernement d'inscrire dans sa politique de gestion des rivières par bassin versant un projet pilote de gestion d'un bassin en milieu urbain et que la rivière Saint-Charles soit identifiée comme lieu d'expérimentation pour développer une formule de gestion s'appuyant sur les instances municipales.

4. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA CUQ

Nous reprenons ici les recommandations énoncées tout au long du mémoire, en les regroupant en fonction des thèmes proposés dans le document de consultation du MEF.

4.1 LES EAUX SOUTERRAINES

En accord avec les municipalités de son territoire, la CUQ est en faveur de mesures qui assurent que tous les usages de l'eau soient respectueux de la ressource, tiennent compte de l'intérêt commun et soient conformes aux intérêts des générations futures.

Recommandation 3 : La CUQ et les municipalités du territoire appuient un régime public de l'eau, régime qui devrait être étendu à l'exploitation commerciale des eaux souterraines en introduisant des principes tels que celui de l'usager-payeur qui se verrait imposer une redevance proportionnelle à sa captation d'eau.

4.2 LES EAUX DE SURFACE

Le constat s'impose à l'effet que dans son état actuel, la section aval de la rivière Saint-Charles constitue un écosystème aquatique et riverain de piètre qualité et qu'aucun usage du plan d'eau n'est actuellement possible en raison de la pollution très sévère. Pour la CUQ, le contrôle des débordements des réseaux d'égouts est urgent pour compléter le programme d'assainissement des eaux de son territoire. Sans ce contrôle, les investissements précédents n'auront pas atteint l'ensemble des objectifs visés de récupération des usages de l'eau.

Recommandation 1 : La poursuite du programme d'assainissement par la gestion des débordements de réseaux d'égouts étant nécessaire pour optimiser les gains environnementaux des efforts de dépollution, la CUQ demande que la politique de gestion de l'eau comprenne au chapitre de l'assainissement les moyens et les ressources financières pour permettre aux municipalités de compléter leur programme d'assainissement des eaux usées.

La CUQ constate l'intérêt suscité par la protection de la qualité des eaux du fleuve Saint-Laurent et la mise en valeur de ses berges, tant auprès des municipalités que chez les groupes environnementaux concernés. Un dialogue entre les tenants des intérêts environnementaux et ceux des intérêts économiques du Saint-Laurent reste néanmoins nécessaire.

Recommandation 2 : La CUQ tient à souligner aux autorités gouvernementales le consensus régional autour de la nécessité d'une plus grande accessibilité au fleuve Saint-Laurent et à ses rives. Cette orientation devrait guider l'ensemble des interventions gouvernementales sur le fleuve, ce qui pour la CUQ et ses municipalités signifie des supports financiers, techniques et réglementaires pour le traitement des eaux de débordements, pour l'ouverture de nouveaux accès riverains et pour le maintien de la salubrité des eaux de baignade.

Les municipalités de la CUQ s'entendent pour appuyer les efforts qui visent à obtenir des sites conformes à la réglementation et les mesures gouvernementales pour assurer une gestion environnementale des sites de dépôt de neiges usées.

Recommandation 6 : En accord avec les municipalités de son territoire, la CUQ appuie les mesures de gestion environnementale des sites de dépôt de neiges usées mises en place et prévues par la politique gouvernementale et incite le ministère de l'Environnement à faire respecter ses exigences dans les délais prévus pour assurer une application équitable du règlement pour l'ensemble des municipalités.

Le gouvernement du Québec doit reconnaître le potentiel de la rivière Saint-Charles et de ses tributaires, ainsi que son importance pour le milieu (eau potable, récréation d'hiver et d'été, parc linéaire, etc.). La CUQ croit venu le moment d'étendre le projet de protection et de mise en valeur de la rivière Saint-Charles à l'ensemble des municipalités du bassin versant et est disposée à susciter la concertation intermunicipale requise autour de la gestion intégrée. Un projet de gestion par bassin versant de la rivière Saint-Charles revêt un caractère original à cause de ses spécificités, notamment sa forte urbanisation. Cette rivière doit ainsi être considérée exemplaire et à ce titre recevoir l'attention et l'appui de tous les paliers de gouvernement.

Recommandation 7 : La CUQ demande au gouvernement d'inscrire dans sa politique de gestion des rivières par bassin versant un projet pilote de gestion d'un bassin en milieu urbain et que la rivière Saint-Charles soit identifiée comme lieu d'expérimentation pour développer une formule de gestion s'appuyant sur les instances municipales.

4.3 LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES ET LA GESTION DES SERVICES D'EAU

Pour la CUQ, la situation des réseaux municipaux s'avère préoccupante. Afin de gérer le plus efficacement possible les investissements à venir requis pour l'entretien et la rénovation des réseaux d'aqueduc et d'égouts, les municipalités doivent procéder à un inventaire de l'état de ces derniers sur leur degré d'usure et leur mode de fonctionnement.

Recommandation 4 : La CUQ demande au gouvernement de mettre en place les moyens techniques et financiers appropriés pour accompagner les municipalités de la CUQ dans leur programme respectif de diagnostic des réseaux d'aqueduc et d'égouts et, si nécessaire, de mettre en place un nouveau programme d'infrastructures en vue de les améliorer.

Avant l'adoption d'une politique de l'eau, le gouvernement devrait procéder à une évaluation stricte des impacts financiers, techniques et réglementaires des mesures préconisées, de façon à identifier les ressources qui seront requises par les différentes municipalités pour les assumer.

Recommandation 5 : Pour s'engager pleinement dans la gestion de l'eau sous tous ses aspects, les municipalités doivent pouvoir compter sur l'assistance du gouvernement, pour l'accès aux connaissances, l'expertise technique, le financement et l'innovation technologique.

RÉFÉRENCES ET DOCUMENTS CONSULTÉS

- BARABÉ, G et LAPOINTE, D., 1989, *Étude hydrologique, Bassin de la rivière Saint-Charles*, Direction des ressources hydriques, Direction du milieu hydrique, ministère de l'Environnement du Québec, 35 p.
- BPR GROUPE-CONSEIL, GROUPE-CONSEIL GÉNIVAR ET DUO-DESIGN, 1999, *Étude d'impact sur l'environnement, Projet de mise en valeur et de renaturalisation de la rivière Saint-Charles*, Rapport principal, 134 p. + annexes.
- BOURGEOIS, G., J. THERRIEN, J.-F. MERCIER, E. McNEIL et A. BOUDREAU, 1998, *Étude d'optimisation de la gestion de l'eau de la rivière Saint-Charles*, Rapport réalisé par le Groupe-conseil Génivar inc. pour la Ville de Québec, 112 p. + annexes.
- CENTRE DE SANTÉ PUBLIQUE DE QUÉBEC, 1996. *Profil de santé environnementale de la région de Québec*, 65 pages.
- COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE, 1996. *Vers une gestion intégrée et globale des eaux du Québec : rapport final du comité de bassin de la rivière Chaudière*, mars 1996, 71 pages et annexes.
- COMMISSION POUR LA MISE EN VALEUR DU PROJET DE DÉPOLLUTION ET DE RENATURALISATION DE LA RIVIÈRE SAINT-CHARLES, 1996. *Rapport des commissaires*, décembre 1996, 83 pages.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC, 1999. *Inventaire et gestion des sites de disposition de neige : Les interventions suggérées et recommandations*, Plan d'action sectoriel, révision du schéma d'aménagement de la CUQ, 29 mars 1999, 23 pages + annexes.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC, 1998. *Problématique de gestion des boues de fosses septiques sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec*, Rapport de la Commission de l'environnement, 8 pages + annexes.
- COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC, 1993-1998. *Série de bulletins d'information « Horizon environnement »*, vol. 1, no. 1 au vol. 6, no. 2.
- CONSEIL DE LA CONSERVATION ET DE L'ENVIRONNEMENT, 1993. *Pour une gestion durable du patrimoine hydrique du Québec*, octobre 1993, 97 pages.
- GAUVIN, Denis, Éric Dewailly et Germain Lebel, 1998. *Évaluation de la qualité bactériologique des eaux du fleuve Saint-Laurent à certains sites potentiels de baignade dans la région de Québec*, Direction de la santé publique de Québec, juin 1998, 18 pages.
- GRONDIN, Jacques et autres, 1995. *La consommation d'eau potable provenant du Saint-Laurent dans la région de Québec comportements, connaissances et attitudes*, Centre de santé publique de Québec, juin 1995, 77 pages et annexes.
- LAJEUNESSE, D., BISSONNETTE, J., GÉRARDIN, V. et J. LABRECQUE, 1997, *Caractérisation écologique du lit majeur de la rivière Saint-Charles*, Québec. Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, ministère de l'Environnement du Canada. 151 p. + annexes.
- LAVALLÉE, P et BERNIER, G., 1980, *Étude de l'influence des débordements des réseaux unitaires de la ville de Québec sur la qualité de l'eau de la rivière Saint-Charles*, ministère de l'Environnement, Direction générale de l'assainissement des eaux, rapports 80-05, Québec, 31 pages, 6 annexes.
- LAVALLÉE, P., MARCOUX, C. et BONIN, R., 1998, *Dépollution de la plage Jacques-Cartier*, Communauté urbaine de Québec, Compte-rendu du Symposium international Paris-Québec, La réhabilitation des cours d'eau en milieu urbain.

- LEGAULT, Richard, 1998. *Bilan : campagne d'économie d'eau potable 1997*, Communauté urbaine de Québec, février 1998, 14 pages et annexes.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, 1999. *Portrait régional de l'eau pour Québec*, Région administrative 03, 12 mars 1999, 32 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1998. *Les orientations du ministère de l'Environnement et de la Faune pour 1998-1999 : deuxième étape vers l'amélioration de notre performance*, 23 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1996. *La problématique des eaux souterraines au Québec*, avril 1996, 73 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1996. *Plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines*, avril 1996, 89 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1997. *Politique de protection et de conservation des eaux souterraines*, document de travail, Service des pesticides et des eaux souterraines, juin 1997, 49 pages et annexe.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, 1997. *Synthèse des commentaires reçus sur le projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines*, Service des pesticides et des eaux souterraines, mars 1997, 20 pages.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET ENVIRONNEMENT CANADA, 1997. *Atlas du cadre écologique de référence du bassin versant de la rivière Saint-Charles, Québec, Canada*, mai 1997, 58 pages (disponible au BAPE à Québec et à la Bibliothèque Gabrielle-Roy à Québec).
- QUILLIAM, L. ET P. MILLET. 1998. *Rapport sur l'état du Saint-Laurent – Mise à jour des indicateurs environnementaux du Rapport synthèse sur l'état du Saint-Laurent. Supplément au Volume 2 – L'état du Saint-Laurent*. Équipe conjointe bilan, composée de représentants d'Environnement Canada, de Pêches et Océans et du ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Montréal, Rapport technique.
- TRÉPANIÉ, M., 1997. *Les infrastructures d'eau dans les municipalités québécoises, évaluation de leur état et des coûts de réfection*. Symposium sur la gestion de l'eau au Québec, décembre 1997, p 210-232.
- VESCOVI, L. ROUSSEAU, A.N., MAILHOT, A. et J.P. VILLENEUVE, 1999, *Modélisation hydro-bio-chimique du bassin versant de la rivière Saint-Charles*. 1 : Hydrologie. water qual. Res. J. Canada, Vol. 34, No 2, pp.317-334.
- VILLE DE QUÉBEC, 1995 a. *Plan stratégique, De l'action aux résultats, Cibles stratégiques prioritaires et plans d'action 1996-1998*.
- VILLE DE QUÉBEC, 1995 b. Rapport des commissaires, *Audiences publiques sur le plan d'urbanisme des berges de la rivière Saint-Charles (Kabir-Kouba)*, 36 p. + annexes.
- VILLE DE QUÉBEC, 1994, Secteur Kabir-Kouba, Présentation aux comités consultatifs et au conseil de quartier, *Plan d'urbanisme des berges de la rivière Saint-Charles*, 20 p.
- VILLENEUVE, JEAN-PIERRE ET AUTRES, 1998. *Synthèse des rapports INRS-Urbanisation et INRS-Eau sur les besoins des municipalités québécoises en réfection et construction d'infrastructures d'eau*, février 1998, 50 pages.
- ZIP QUÉBEC ET DESSAU, 1997. *Inventaire et caractérisation des accès publics au fleuve sur le territoire de la ZIP de Québec et Chaudière-Appalaches*, janvier 1997, non paginé (disponible au BAPE à Québec).